

**REPUBLIQUE DU BURUNDI
PARTI LIBERATEUR DU PEUPLE BURUNDAIS
PALIPE-AGAKIZA**

**PROJET DE SOCIETE DU PARTI LIBERATEUR DU PEUPLE
BURUNDAIS P A L I P E-AGAKIZA**

VERITE – JUSTICE – LIBERTE – DEVELOPPEMENT

BUJUMBURA, LE 28 FEVRIER 2004

AVANT-PROPOS

Au moment où dans beaucoup de pays de par le monde s'opèrent des changements politiques profonds, le Burundi est entrain de traverser les moments les plus marquants de son histoire. Depuis que le Burundi existe en tant que nation politiquement organisée, son histoire est jalonnée de nombreuses tragédies qui ont causé beaucoup de malheurs à ce pays. Durant la longue marche de son histoire, le peuple burundais a enduré une lutte politique héroïque qui lui a permis d'affermir sa personnalité et de forger sa conscience politique. Actuellement, il est capable de mettre en cause le système politique en place et de proposer une nouvelle définition des bases sur lesquelles il faut bâtir la société nationale pour un meilleur lendemain.

Le Burundi arrive maintenant dans un tournant historique décisif. Le temps est venu pour évaluer le bilan du passé et aborder avec sérénité et réalisme le projet d'avenir de la nation. Le peuple burundais doit prendre conscience individuellement et collectivement de la nécessité de prendre en mains ses destinées pour contribuer à la recherche des solutions durables à ses problèmes, en désavouant la haine et en pratiquant l'amour et la justice dans l'édification de la nouvelle société burundaise. Ce défi ne peut être réalisé que si le peuple burundais est définitivement libéré de l'oppression et l'exclusion sous toutes ses formes en passant par la vérité, la justice base de la liberté individuelle et collective pour un développement intégral de notre pays.

Un vibrant appel est solennellement lancé au peuple burundais sans aucune discrimination pour s'épanouir au sein du **PALIFE-AGAKIZA**, cadre politique idéal pour étudier l'avenir du Burundi et contribuer à sa construction. C'est pour cette raison que le parti présente à travers ce document son projet de société adopté par son assemblée constitutive du 28 février 2004, retraçant les idées maîtresses de son action politique pour construire un Burundi nouveau où règnent véritablement la justice, la paix et la démocratie. Le **PALIFE-AGAKIZA** reste fermement convaincu que le peuple burundais ne pourra réaliser son développement que dans un climat de confiance mutuelle et de parfaite harmonie entre toutes les composantes de la population burundaise. Et le peuple burundais sera enfin libre et prospère. Tel est le but ultime qui conditionne chaque jour la lutte juste, noble et légitime du parti Libérateur du peuple Burundais.

Le peuple burundais vaincra.

Le Président du PALIFE-AGAKIZA

Docteur KARATASI Etienne.

I. INTRODUCTION

Les pratiques d'exclusions constatées dans le passé de notre pays ont gravement entravé le développement du pays. Les nombreuses tares que connaît la société burundaise dans tous les secteurs de la vie nationale ne pourront jamais disparaître sans que s'opère des changements profonds au sein du système politique burundais.

Dans le but de redresser la situation de notre pays, le **PALIFE-AGAKIZA** s'est fixé les objectifs fondamentaux suivants :

- 1°) abolir définitivement l'exclusion sous toutes ses formes dans tous les domaines de la vie nationale ;
- 2°) créer un Etat de droit où règnent la paix et l'égalité entre tous les citoyens ;
- 3°) instaurer un système démocratique basé notamment sur le multipartisme intégral et le respect des droits et libertés fondamentaux ;
- 4°) œuvrer pour la coexistence pacifique et le respect mutuel entre les citoyens et les étrangers résidant au Burundi ;
- 5°) s'atteler au développement socio-économique harmonieux de toutes les couches de la société burundaise ;
- 6°) promouvoir l'épanouissement et le développement de la femme ;
- 7°) assurer la protection de l'enfant et l'encadrement de la jeunesse ;
- 8°) soutenir une coopération régionale et internationale orientée vers la paix, la solidarité et le développement des peuples ;
- 9°) garantir les droits des minorités.

Le contenu du présent document porte sur le projet du **Parti Libérateur du Peuple Burundais (PALIFE-AGAKIZA)** dans les trois grands domaines : politique, économique et socio-culturel.

CHAPITRE I : DU DOMAINE POLITIQUE

1.1. De la politique intérieure

1.1.1. De la réconciliation et de l'unité nationale

Le **PALIFE-AGAKIZA** considère que la réconciliation entre les Burundi est un passage obligé pour réaliser l'unité nationale. Le **PALIFE-AGAKIZA** concrétisera sa politique de réconciliation nationale par les actions suivantes :

- le respect strict des droits de la personne humaine ;
- la reconnaissance explicite des composantes ethniques du Burundi ;
- la reconnaissance mutuelle et objective des crimes et erreurs des uns et des autres dans un cadre approprié à travers la vérité sur notre histoire;
- la réhabilitation des victimes des différentes tragédies ethniques ;
- la restitution intégrale des biens spoliés des familles frappées par les massacres et exils des citoyens burundais ;
- le rapatriement volontaire et concerté des réfugiés et leur insertion socio-économique et politique dans la vie nationale ;
- les réformes de l'armée, de la police et des services des renseignements actuels pour en faire des institutions réellement nationales où tous les déséquilibres ethniques, régionaux, de genres seront corrigés;
- le retour des déplacés et des réfugiés dans leurs biens ;
- la réhabilitation des sinistrés engendrés par les diverses tragédies qui ont endeuillé le Burundi ;
- promouvoir une politique visant la multiplication des emplois privés dans le milieu tant urbain que rural ;
- éliminer toute entrave à l'initiative économique privée ;
- un système d'enseignement démocratique, libéral, égalitaire et transparent, garant de l'égalité des chances pour tous ;
- la mise en place d'une commission nationale des droits de l'homme collaborant avec les différentes ligues des droits de l'homme tant nationales qu'internationales ;
- la transparence dans la gestion de la chose publique ;
- le respect du principe d'égalité des chances entre citoyens dans les recrutements et dans la promotion ;
- la répartition équitable du revenu national entre les régions.

Telle est la plate-forme nécessaire pour réaliser une véritable réconciliation et l'unité des Burundi.

En vue d'instaurer l'unité nationale, le **PALIFE-AGAKIZA** préconise l'établissement d'un Etat de droit basé sur une Constitution et des lois mises en place par un parlement de deux chambres, élu démocratiquement. Tous les citoyens doivent être égaux devant la justice sans distinction d'ethnies, de région, de sexe, de religion ou de profession...

Rapprocher la justice aux justiciables, veiller à l'indépendance du pouvoir judiciaire vis à vis des pouvoirs exécutif et législatif, former des cadres judiciaires issus de toutes les composantes ethniques de la population burundaise permettra de rendre efficace le système judiciaire à mettre en place tel que le veut le peuple. Les juges et les magistrats débout devront disposer des moyens satisfaisants leur permettant de travailler en toute honnêteté et indépendance exigée par leur profession. Enfin, le **PALIFE-AGAKIZA** considère que la justice devra être rendue publiquement avec droit à la défense et se prononce contre la peine capitale.

En matière de démocratie, le **PALIFE-AGAKIZA** soutient le principe de GOUVERNEMENT DU PEUPLE PAR LE PEUPLE ET POUR LE PEUPLE, le suffrage universel direct et secret et la liberté totale des candidatures à toutes les élections législatives et municipales et présidentielles.

Pour instaurer une véritable démocratie au BURUNDI, le **PALIFE-AGAKIZA** préconise les actions suivantes :

- l'établissement d'un multipartisme intégral ;
- le respect des principes de liberté pour chaque citoyen d'appartenir ou non à une formation politique de son choix ;
- l'élection libre au suffrage universel direct des dirigeants à tous les niveaux avec le principe de « un homme une voix » ;
- l'élection libre des représentants du peuple formant le parlement composé de deux chambres : la chambre des députés (assemblée nationale) et la chambre des délégués provinciaux (le sénat) ;
- la séparation nette des trois pouvoirs : pouvoir exécutif, pouvoir législatif et pouvoir judiciaire ;
- la limitation dans le temps des mandats des dirigeants ;
- la répartition équitable des ressources et des revenus ;
- le droit à la grève ;
- le contrôle rigoureux de l'exercice du pouvoir ;
- le respect de la constitution et des lois ;
- l'instauration d'une presse libre ;
- le respect de la liberté confessionnelle ;
- le respect de la liberté d'association ;
- l'instauration et le soutien d'une plate-forme permanente permettant un débat démocratique contradictoire, devant enrichir et soutenir les travaux des chambres du parlement.

Le respect des droits de l'homme est et restera le cheval de bataille du **PALIFE-AGAKIZA** qui est le garant par excellence de la paix, la justice, la démocratie et l'unité des Burundi. Le **PALIFE-AGAKIZA** consacre la règle de la majorité et garantit les droits des minorités.

En ce qui concerne le problème de rapatriement des réfugiés, le **PALIFE-AGAKIZA** propose un ensemble de mesure à prendre pour résoudre définitivement ce problème très préoccupant vu le nombre élevé (500000 personnes) de ces citoyens en dehors de la patrie. Il s'agit de :

- associer les réfugiés au processus de leur rapatriement volontaire ;

- associer les pays d'asile et les organisations internationales s'occupant des problèmes des réfugiés ou intéressés par la question (HCR, ONU, UA,...) ;
- faire participer les représentants du gouvernement du Burundi ;
- associer les représentants des confessions religieuses ;
- s'assurer de l'établissement des conditions suffisantes de sécurité personnelle et collective des rapatriés ;
- assister matériellement les rapatriés pour leur faciliter la réinsertion dans la vie socio-économique de la nation ;
- permettre aux rapatriés de jouer pleinement leur rôle politique dans le processus démocratique du pays.

1.1.2. L'administration du territoire

Le Burundi est un Etat indivisible. De ce fait, l'administration du territoire ne peut et ne doit jamais être l'apanage d'une seule ethnie au détriment des autres. C'est pourquoi les conseillers et les administrateurs communaux ainsi que les gouverneurs des provinces devront être élus au suffrage universel direct parmi les candidats originaires des circonscriptions administratives concernées. La mise en place des commissions techniques à chaque niveau territorial (colline, commune, province) permettra d'épauler les autorités administratives dans leur mission et d'associer le peuple dans la gestion des projets de développement de leur ressort. Le parti préconise :

- l'autonomie de gestion de chaque commune et soutient de lui doter d'une personnalité juridique ;
- faire de la commune la véritable base du développement ;
- nommer à tous les niveaux de l'administration des responsables qui se mettent à l'écoute de la population et règle tous les problèmes dans les meilleurs délais ;
- rapprocher l'administration des administrés en réduisant les distances à parcourir pour atteindre les centres administratifs ;
- rendre l'administration territoriale une administration de développement c'est-à-dire que les responsables administratifs seront les agents du développement.

Le recours aux jumelages entre les communes et les provinces avec d'autres collectivités locales ou territoriales des pays amis sera soutenu pour une meilleure ouverture de la population burundaise sur le monde extérieur.

1.1.3. De la défense et de la sécurité nationale

Ce domaine est d'une importance capitale dans la mesure où l'armée et les services de sécurité ont pour mission première de protéger le peuple et ses biens, de défendre l'intégrité du territoire national.

Concernant l'armée, force est de souligner que celle-ci devrait être composée des fils et filles du pays sans distinction d'ethnie, de région, de religion,...

Afin d'assurer la sécurité de tout citoyen burundais, de regagner la confiance du peuple, le **PALIFE-AGAKIZA** préconise une armée qui émane réellement du peuple et qui œuvre pour protéger ce dernier sans distinction aucune. Pour ce faire, la formation d'une armée nationale où chaque groupe ethnique et chaque région devront être représentés s'impose dans l'immédiat. Pour réaliser cet objectif, il s'avère indispensable de réformer l'actuelle armée

afin de former une vraie armée nationale. Dans ce cadre, l'intégration des combattants issus des mouvements armés signataires de l'accord d'Arusha et des divers accords de cessez-le-feu dans l'armée, la police nationale et le service de renseignements s'impose pour corriger les déséquilibres constatés dans ce secteur.

Cette correction de ces déséquilibres devra respecter la proportion convenue dans l'accord d'Arusha de 50% de tutsi pour prévenir les coups d'Etat et le génocide. Les recrutements ultérieurs au sein de ces corps équilibrés convenus.

En vue de réussir ce défi, le **PALIFE-AGAKIZA** soutient la mise sur pied d'une commission nationale de défense et de sécurité. Cette commission aurait pour mandat de :

- tracer les grandes orientations en matière de défense nationale ;
- suivre l'exécution des directives prises dans ce domaine ;
- juger de l'opportunité des interventions et en faire le rapport au Président de la République et au Parlement ;
- assurer le suivi des activités des services de sécurité pour protéger le peuple ;
- étudier les voies et moyens d'instaurer le service militaire obligatoire et en suivre l'exécution.

Par ailleurs, l'armée actuelle absorbe une part très importante du budget national au détriment des autres secteurs de la vie du pays sans tenir compte de la faiblesse chronique du revenu national.

A cet effet, le parti propose la limitation des dépenses militaires afin d'investir dans les domaines prioritaires et productifs pour le développement du pays.

Dans le but d'alléger les charges du contribuable dans ce domaine, le parti propose que l'armée participe aux activités de développement suivant le programme de développement tracé par le Gouvernement. De même, un climat d'entente et de collaboration devra être instauré entre l'armée et la population afin de rétablir la confiance du peuple envers son armée.

Enfin, le **PALIFE-AGAKIZA** considère que la création d'un système multinational ou régional de défense est une expérience à envisager pour notre région.

Une police nationale reflétant toutes les composantes ethniques et régionales du pays sera créée. Elle sera divisée en autant de sections que de besoins, chacune spécialisée dans un domaine déterminé et dotée d'un équipement adéquat.

La police sera essentiellement une police préventive, éducative, qui guide la population.

Concernant les services de renseignements tant civils que militaires, leur efficacité devra se manifester dans la rapidité de collecte, de traitement et de transmission des informations aux services concernés après en avoir vérifié la véracité.

Contrairement au passé, ces services devront être tournés vers la protection de la population sans distinction d'ethnie ou de région et non vers la répression et le terrorisme. Ils devront se référer au respect des droits de l'homme, à la liberté de chaque citoyen et aux lois en vigueur. Le **PALIFE-AGAKIZA** préconise une coopération militaire avec les pays amis. Le parti se prononce contre la prolifération des armes biologiques et chimiques et leur usage. Il prône le règlement pacifique des conflits afin de renforcer la paix et la solidarité entre les peuples.

1.2. De la politique extérieure

En vue de redorer l'image du Burundi, le **PALIFE-AGAKIZA** mettra en œuvre une politique extérieure axée sur les actions suivantes :

- mener une politique de paix, d'ouverture et de coopération agissante et amicale avec les pays et partis politiques ;
- développer les rapports d'amitié privilégiés avec les pays et partis politiques qui auront soutenu le **PALIFE-AGAKIZA** dans sa lutte pour l'instauration de la démocratie, l'unité nationale et le respect des droits de l'homme au Burundi ;
- développer une politique extérieure qui vise le développement du Burundi ;
- mener une politique de bon voisinage avec les pays limitrophes ;
- mener une politique de bonne entente avec tous les pays ;
- redorer son image de marque dans les différentes organisations internationales ;
- soutenir activement les organisations internationales et régionales de coopération et rechercher davantage l'intégration du pays dans ces ensembles : favoriser la coopération entre les régions, les pays africains, sud-sud et nord-sud ;
- soutenir activement les mouvements qui luttent contre la discrimination sous toutes ses formes, le génocide, l'occupation et toute autre forme d'oppression ;
- œuvrer pour la non-prolifération des armes nucléaires, la paix dans le monde, le règlement pacifique des conflits et l'autodétermination des peuples ;
- renforcer les échanges culturels et commerciaux avec d'autres pays.

CHAPITRE II : DU DOMAINE ECONOMIQUE

Le Burundi se classe actuellement parmi les 3 derniers pays les plus pauvres du monde. Quelques indicateurs globaux tels que la baisse du revenu national, la situation déficitaire des finances publiques, la stagnation de l'activité économique, et l'accélération de l'inflation montrent que l'économie du pays se trouve dans un état très précaire. Cela est dû principalement au climat socio-politique malsain qui y prévaut, bloquant ainsi les activités de production, génératrices des revenus et créatrices de l'emploi. Pour améliorer cette situation, le **PALIFE-AGAKIZA** s'engage à instaurer un climat socio-politique favorable au redressement des divers secteurs de l'économie nationale. Pour cela, il envisage de créer des cellules d'élaboration des projets industriels et de micro-projets destinés au milieu rural.

2.1. Le secteur de l'agriculture, de l'élevage et des forêts

Dans ce secteur, le **PALIFE-AGAKIZA** entend œuvrer pour l'augmentation de la production agricole afin d'assurer l'autosuffisance alimentaire en quantité et en qualité et dégager des excédents exportables. Pour y parvenir, il sera nécessaire de :

- améliorer le système d'encadrement des agriculteurs ;
- accorder une grande part du budget au financement du milieu rural ;
- inventorier toutes les méthodes possibles d'augmentation des terres cultivables (terrasses, arrosage, etc...) ;

- former des encadreurs agricoles, pastoraux, sylvicoles, apicoles et piscicoles qualifiés et en effectif suffisant ; pour cela, les instituts de formation agricole seront multipliés ;
- rapprocher les techniques agricoles des exploitants ;
- associer les agriculteurs dans la planification et la gestion des interventions agricoles ;
- promouvoir l'utilisation des intrants et à des prix accessibles à l'agriculteur ;
- promouvoir le financement du secteur agricole et rendre notamment le crédit agricole accessible aux agriculteurs ;
- développer les échanges inter-régionaux des produits agricoles ;
- mettre en place un dispositif adéquat de sécurité alimentaire (stocks, système d'alerte rapide,...) ;
- développer les cultures de rente et industrielles ;
- drainer et exploiter rationnellement les vastes marais du pays ;
- soutenir les prix des produits agricoles afin d'améliorer les revenus des agriculteurs ;
- améliorer le potentiel génétique du gros bétail pour augmenter la production laitière et de viande ; pour ce faire, il s'impose d'améliorer les pâturages et disponibiliser les aliments concentrés ;
- promouvoir l'élevage moderne ;
- encourager l'élevage du petit bétail et de la volaille ;
- intégrer la pisciculture dans le système de production paysannal ;
- exploiter rationnellement la pêche sur les lacs et donner une priorité aux petits exploitants ;
- promouvoir la pêche industrielle ;
- protéger les forêts et étendre les boisements avec une gestion saine et rigoureuse ;
- couvrir toutes les hauteurs défavorables à la culture vivrière de boisement ;
- redynamiser la recherche-développement en créant des centres de recherche dans les domaines agricole, pastoral et sylvicole, l'orienter vers les besoins réels de la population ;
- doter toutes les régions de projets agricoles ; ces projets doivent être avant tout au service des populations bénéficiaires en leur donnant notamment de l'emploi ; la population doit être associée à la gestion des projets ;
- proscrire la spoliation des terres par les riches ;
- promouvoir l'entrepreneuriat privé dans le domaine agricole ;
- promouvoir l'industrie de transformation des produits agricoles ;
- soutenir les associations d'agri-éleveurs.

2.2. Le secteur de l'énergie et des mines

Le Burundi possède des richesses minières appréciables encore non exploitées dont le nickel (5% des réserves mondiales), le pétrole dans la plaine de la RUSIZI, les phosphates, l'or, le vanadium, l'uranium etc...

En outre, le pays dispose d'un potentiel énergétique important de par l'existence de grandes rivières comme la RUSIZI, la RUVUBU, la RUVYIRONZA, la MARAGARAZI, le MPANDA, etc... pour la production de l'énergie hydroélectrique. L'objectif du **PALIFE-AGAKIZA** est d'éclairer tous les ménages et fournir une énergie bon marché.

Dans ce domaine, le **PALIFE-AGAKIZA** envisage une intensification des prospections minières sur tout le territoire national dans le court terme, l'exploitation dans le moyen terme, la transformation dans le long terme et une promotion des investissements dans ce secteur et un assainissement de la gestion des unités existantes. Il préconise également la création des centrales hydroélectriques sur les grandes rivières afin de permettre un fonctionnement

régulier et harmonieux des unités de production existantes et / ou à créer. L'électricité ne doit plus être considérée comme un luxe mais comme un facteur de développement. Pour cela, un accent sera mis sur l'électrification rurale afin de favoriser l'essor des centres ruraux et l'éclairage en milieu rural, l'énergie des sources non conventionnelles en particulier l'énergie solaire sera utilisée en alternative à l'hydroélectricité et sur la production du biogaz. Le **PALIFE-AGAKIZA** mettra sur pied un plan particulier d'industrialisation minière basé sur les créneaux compétitifs impliquant les nouvelles technologies.

2.3. Les finances publiques

Les finances publiques du Burundi sont caractérisées par un déficit budgétaire chronique dû à la mauvaise gestion, la fraude fiscale favorisée par la corruption, le détournement des deniers publics et aux dépenses exorbitantes dans le domaine militaire et de sécurité.

Face à cette situation, le **PALIFE-AGAKIZA** préconise les mesures suivantes :

- répartir le budget national conformément aux priorités et aux besoins du pays en faisant preuve de transparence dans la gestion de la chose publique ;
- améliorer les recettes fiscales en imposant tous les revenus ; améliorer les recettes administratives en taxant tous les services ;
- combattre la fraude fiscale et la contre-bande ;
- former, sensibiliser et contrôler les agents de recouvrements des impôts et taxes ; dans ce cadre, il faudra combattre avec énergie toute forme de corruption et de détournement de fonds publics ; pour ce faire, les services d'inspection et de contrôle des finances publiques seront renforcés et dotés de moyens conséquents pour bien s'acquitter de leur mission ; parallèlement, la cour des comptes devra assurer pleinement et honnêtement ses attributions ;
- veiller à une bonne utilisation économique des biens et des fonds publics.

2.4. L'industrie, l'artisanat et le commerce

Dans le domaine industriel et artisanal, le Burundi dispose d'un certain nombre d'unités de production dont la plupart sont implantées dans la capitale. Cependant, l'on déplore l'insuffisance d'unités de transformation des produits agricoles, d'élevage, de la pêche et de la sylviculture.

Par ailleurs, le Burundi connaît un foisonnement d'activités dans le secteur du commerce. Mais le commerce intérieur y est caractérisé par une inadéquation des circuits de distribution, ce qui fait que certaines régions sont économiquement enclavées. Le commerce extérieur est quant à lui marqué par la prédominance des importations sur les exportations, ce qui explique le déficit quasi-permanent de la balance commerciale. Pour remédier à cette situation, le parti préconise de :

a) Dans le secteur industriel :

- exploiter rationnellement les potentialités en ressources du sous-sol en tant que base d'accumulation du capital pour l'investissement industriel ;
- mobiliser et orienter l'épargne vers les investissements productifs ;
- privilégier la transformation des produits agricoles, animaux et forestiers afin de leur donner une plus-value et créer des emplois ;

- encourager les petites et moyennes industries ; l'accent sera mis sur la transformation industrielle des produits locaux pour adjoindre une certaine valeur ajoutée aux produits avant leur exportation ;
- développer progressivement l'industrie d'exportation pour procurer au pays les devises nécessaires à l'acquisition des biens d'équipement ;
- mettre en place une cellule chargée de créer une banque des projets ;
- adapter le code d'investissement aux réalités du moment en privilégiant le caractère libéral de ces derniers pour inciter les investissements tant nationaux qu'étrangers à créer des unités de production industrialisantes. Il faudra former en conséquence des cadres dans certaines spécialités scientifiques et des techniciens intermédiaires à même de concevoir et de réaliser des projets industriels ;
- rechercher le transfert des nouvelles technologies vers le Burundi.

b) Dans le secteur de l'artisanat :

- encourager la création des associations d'artisans par filière en les aidant à chercher et à élargir des débouchés aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays ; pour ce faire, il faudra favoriser le développement d'un artisanat orienté vers la fabrication des biens de production plus performants et substituables à ceux importés. L'artisanat artistique sera aussi encouragé en tant que facteur important dans la promotion du tourisme.
- Promouvoir la formation et le perfectionnement des artisans ;
- Promouvoir le crédit dans le secteur artisanal.

c) Dans le secteur commercial

- libéraliser le commerce et faciliter l'acquisition des autorisations nécessaires ;
- rendre le registre de commerce un véritable instrument de gestion et de suivi de la régularité des activités commerciales ;
- rendre adéquats les circuits de commercialisation par un approvisionnement équilibré de toutes les régions du pays ;
- promouvoir la libre concurrence en suivant et en contrôlant les monopoles de fait à tous les niveaux ;
- adapter le cadre légal et réglementaire en matière de commerce aux préoccupations du moment ;
- élaborer une stratégie appropriée de stockage surtout pour les produits de première nécessité et de grande consommation ;
- multiplier les centres commerciaux ruraux pour rapprocher les marchandises de la population ;
- réduire le nombre de niveaux des intermédiaires commerciaux ;
- gérer rationnellement les importations et les exportations afin de redresser progressivement le déficit de la balance commerciale : pour ce faire, il faut faciliter l'octroi des licences d'importation, élaborer une stratégie dynamique et stimulante en intégrant les produits vivriers dans les exportations ;
- mettre à jour les lois et règlements régissant le commerce intérieur ;
- créer un institut de normalisation et de contrôle de la qualité qui aura pour mission de mettre en place des normes de qualité des produits et services dans tous les secteurs de la vie nationale, en vérifier le respect et assister les industriels et artisans dans l'amélioration de la qualité de leurs produits ;
- sensibiliser, informer et éduquer les consommateurs en vue de défendre efficacement leurs intérêts ;

- promouvoir et soutenir les échanges commerciaux inter-régionaux.

2.5. Les transports, postes et communications

A. Le transport

Dans son ensemble, le transport au Burundi est peu développé suite à l'insuffisance des infrastructures routières et au mauvais entretien de celles existantes surtout en milieu rural. Au niveau du transport international de marchandises, les camionneurs nationaux sont fort concurrencés par leurs collègues étrangers qui offrent un tarif inférieur.

Le transport aérien est aussi peu développé aussi bien sur le plan intérieur qu'extérieur. L'absence d'une compagnie aérienne de taille est aussi un grand handicap. Compte tenu de cette situation, le parti préconise de :

- développer les infrastructures routières dans tout le pays en asphaltant au moins toutes les routes reliant les différentes provinces du pays et toutes celles d'intérêt économique et touristique ;
- construire de nouvelles routes reliant les différentes communes pour élargir le réseau de communication ;
- construire des gares routières dans les principales villes du pays ;
- améliorer les conditions de crédit pour l'acquisition de moyens de transport ;
- conclure un contrat-programme avec la société publique de transport en commun existante pour s'occuper pleinement du côté social de l'activité ;
- promouvoir la création des auto-écoles et élaborer une législation régissant leurs activités ;
- encourager l'association des transporteurs internationaux ;
- développer la construction navale pour l'exploitation du lac Tanganyika ;
- promouvoir le transport lacustre en facilitant notamment l'émergence d'associations d'exploitants du transport lacustre, la mise en route des conditions favorables d'octroi du crédit et en actualisant la réglementation en la matière ;
- réorganiser AIR BURUNDI et la doter de moyens suffisants pour être concurrentielle et plus efficace ;
- promouvoir la création d'une compagnie régionale de transports aériens ;
- construire au moins un aéroport dans chaque province et dans les sites touristiques souvent fréquentés ;
- participer aux négociations régionales visant à créer un réseau ferroviaire reliant les pays de la région dont fait partie le Burundi (O.B.K., Z.E.P., C.E.E.A.C., COMESA, etc...).
- repenser le transport terrestre dans la capitale et introduire le transport collectif par lignes électrifiées ;
- créer des compagnies de transport de personnes par route reliant le Burundi aux capitales des pays de l'Afrique de l'Est.

B. Les communications

Ce domaine souffre comme le précédent de l'insuffisance d'infrastructures caractérisée par le manque de téléphone reliant les différentes communes, l'absence de bureau postal au niveau des communes et de téléphones publics, etc.

Ainsi, le parti envisage de :

- faire du téléphone un outil de développement socio-économique accessible à la population ;
- créer des entités autonomes des postes et télécommunications et mettre en place des téléphones publics ;
- créer un bureau postal par commune ;
- mettre en place une poste-mobile dans chaque province pour relier les différents bureaux de postes, former le personnel technique d'exploitation des postes en conséquence ;
- promouvoir la télévision rurale.
- promouvoir les téléphones mobiles ;
- promouvoir le réseau internet ;
- instaurer un système de remise de courrier à domicile dans les villes ;
- encourager la naissance des stations de radio et de télévision privées.

2.6. Le tourisme et l'environnement

Le Burundi dispose d'un potentiel touristique non encore suffisamment exploité.

Concernant l'environnement, quelques actions timides et de portée limitée ont été entreprises. Dans le domaine du tourisme, le parti envisage de :

- concevoir une stratégie réaliste de développement du tourisme en mettant l'accent sur l'aménagement des sites touristiques existants, sur la création de parcs ou mini-parcs nationaux dans des régions de prédilection touristique ;
- encourager la contribution des Tours Opérateurs dans la promotion du tourisme au BURUNDI.
- promouvoir le tourisme intérieur afin d'amener les burundais à mieux connaître leur pays ;
- coordonner et réglementer l'exercice de la profession de l'hôtellerie, de la restauration, d'agences de voyage, etc... par la conception d'une législation appropriée dans ce domaine ;
- organiser la formation du personnel et autres agents devant être en contact avec les touristes en vue de leur assurer un service de qualité ;
- confectionner et mettre à la disposition des touristes des informations relatives aux produits artisanaux et organiser des comptoirs de vente tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays ;
- libéraliser et augmenter le trafic aérien vers et au départ du Burundi ;
- déterminer les mesures d'assouplissement des formalités d'entrée et de sortie.

Concernant l'environnement, le **PALIFE-AGAKIZA** préfère mettre la priorité sur les actions suivantes afin de sauvegarder un environnement viable :

- concevoir un plan directeur d'assainissement urbain en mettant l'accent sur les déchets industriels qu'il faudra recycler en cas de besoin ;
- concevoir un programme de recyclage des eaux usées et des immondices pour la production des engrais organiques et de l'énergie notamment ;

- développer les activités de protection de la faune et de la flore ;
- prévenir la pollution industrielle des villes et des eaux ;
- améliorer l'habitat rural et urbain ;
- mettre sur pied des programmes nationaux de protection et d'aménagement des massifs forestiers et savanneux ainsi que d'autres ressources nationales ;
- proposer un plan de limitation de l'utilisation des hydrocarbures ;
- reboiser toutes les terres non cultivables.

CHAPITRE III. : DU DOMAINE SOCIAL ET CULTUREL

Le **PALIFE-AGAKIZA** fonde son action sur l'homme, qui est un être d'abord social avant d'être économique. C'est pour cela que sa philosophie de démocratie anthropocentrique met un accent particulier sur le domaine social et culturel. Convaincu de cette impérieuse nécessité, le **PALIFE-AGAKIZA** s'engage à œuvrer pour la promotion sociale de toutes les composantes du peuple burundais en privilégiant la famille, noyau de la communauté burundaise. Il entend centrer ses actions principalement sur l'amélioration de la santé publique, la modernisation de l'habitat, la généralisation et la démocratisation de l'instruction, la réorganisation et le renforcement de l'assistance sociale, la promotion de l'emploi et de la sécurité sociale, la revalorisation et l'enrichissement de la culture burundaise, la promotion de la femme et la protection de l'enfant, l'encadrement adapté de la jeunesse et des loisirs épanouissants et appropriés à la culture burundaise.

En bref tout citoyen burundais doit jouir pleinement de ses droits économiques, sociaux et culturels.

3.1. L'instruction

Jusqu'à présent, le peuple burundais comprend un pourcentage élevé d'analphabètes et le taux de scolarisation est loin d'atteindre un niveau satisfaisant.

Or, l'instruction en tant que clé du savoir est une condition fondamentale du bien-être et de l'épanouissement de l'individu, facteur du développement de la collectivité.

Soucieux de sortir le peuple burundais de l'ignorance et de l'analphabétisme, le **PALIFE-AGAKIZA** envisage la réforme du système d'enseignement en modifiant profondément la carte scolaire qui au Burundi reflète un déséquilibre régional et ethnique énorme.

De manière générale le **PALIFE-AGAKIZA** croit que l'éducation de la majorité des citoyens est le principal cheval de bataille pour l'établissement d'un ordre juste et la promotion d'un développement anthropocentrique de la nation burundaise.

3.1.1. L'enseignement public et subsidié

3.1.1.1. L'enseignement de base

Le **PALIFE-AGAKIZA** considère que l'enseignement primaire est un droit inaliénable pour tous les enfants burundais. Il importe donc de construire des écoles primaires là où elles n'existent pas encore afin que chacun enfant du pays puisse y accéder. A cet effet, l'enseignement primaire devra être obligatoire et gratuit et c'est l'Etat qui en assurera les charges y afférentes en collaboration avec les confessions religieuses, les organisations non gouvernementales et les associations des parents oeuvrant dans ce secteur.

L'objectif du parti est de construire au moins une école primaire sur chaque colline de recensement.

Pour ce faire, le parti préconise :

- rendre obligatoire l'enseignement de base jusqu'à 16 ans ;
- développer la politique de promotion automatique dans le primaire, puis concours en dernière année pour entrer dans le secondaire ;
- améliorer la qualité de l'enseignement ;
- revaloriser la fonction d'enseignant ;
- équiper les écoles primaires.

3.1.1.2. L'enseignement secondaire

L'enseignement secondaire est destiné à préparer les élèves à affronter l'enseignement supérieur et à préparer les employés qualifiés pour le secteur public et privé.

Le parti préconise les mesures suivantes en ce domaine :

- améliorer la qualité de l'enseignement (qualification des enseignants, équipement scolaire et matériel pédagogique)
- la multiplication du nombre d'écoles d'enseignement secondaire et les répartir équitablement dans les provinces en privilégiant celles qui en accusent un retard manifeste (améliorer la carte scolaire) ;
- mettre en place le système de double vacation des locaux pour accueillir un plus grand nombre d'élèves ;
- multiplier les écoles techniques des métiers surtout à l'intérieur du pays ;
- encourager l'implantation des écoles privées pour suppléer à l'insuffisance des écoles publiques ;
- orienter les élèves en tenant compte de leurs capacités réelles et intellectuelles ;
- favoriser le système d'externat pour accroître les effectifs du secondaire ;
- augmenter le nombre de collèges communaux ;
- diversifier les filières professionnelles et techniques à partir de la 10^{ème} année secondaire ;
- instaurer un système de promotion automatique avec examen d'Etat à la fin du cycle.

Au niveau de chaque commune, le parti préconise la création d'un fonds de solidarité sociale pour le soutien matériel et financier des enfants doués mais dont les parents n'ont pas de moyens pour assurer leur scolarité.

3.1.1.3. L'enseignement supérieur et universitaire

L'enseignement supérieur universitaire prépare des chercheurs et des cadres de haut niveau.

Le parti préconise dans ce domaine les mesures suivantes :

- le respect du choix de l'étudiant tout en tenant compte de l'orientation suivie et des résultats obtenus au secondaire ;
- multiplier les instituts supérieurs publics ;
- créer un centre de recherche universitaire ;
- améliorer la qualité de l'enseignement supérieur ;

- revaloriser la fonction de professeur ;
- améliorer les conditions d'étude de l'étudiant ;
- l'attribution des bourses d'études devra être liée au principe d'encouragement des capacités intellectuelles tout en orientant les candidats dans les domaines où les besoins du pays sont les plus ressentis ;
- l'encouragement de la formation des spécialistes en fonction des priorités du pays ;
- accroître la capacité d'accueil de l'actuelle université ;
- favoriser le système d'externat pour permettre au plus grand nombre de jeunes burundais d'accéder à la formation supérieure ou universitaire ;
- pour les fonctionnaires qui le désirent, l'Etat devra leur faciliter d'avoir une formation supérieure ou universitaire dans les universités et instituts du pays en organisant des cours du soir à leur intention ;
- encourager l'implantation d'universités et d'instituts supérieurs privés afin d'accroître la capacité d'accueil de l'enseignement supérieur ;
- développer une plus grande interaction entre l'université et les différents secteurs de la vie nationale.

3.1.1.4. L'alphabétisation fonctionnelle

Concernant les adultes analphabètes, le **PALIFE-AGAKIZA** prône une mise en place des structures d'alphabétisation fonctionnelle afin de permettre à cette catégorie sociale de se doter des connaissances de base pour s'adapter au processus de développement national.

Ainsi, chaque secteur administratif devra être doté d'un centre d'alphabétisation et de formation permanente et la collaboration avec les organismes non gouvernementaux (ONG) et les confessions religieuses permettra d'atteindre de meilleurs résultats.

L'allié naturel de l'alphabétisation est l'éducation formelle par le biais des médias. Le **PALIFE-AGAKIZA** se fixe l'information médiatique comme une des priorités à défendre. Son objectif est d'éliminer à long terme l'analphabétisme. Pour cela il envisage :

- la multiplication des centres d'alphabétisation ;
- la mise à disposition d'un matériel adéquat et la formation des formateurs.

3.1.2. L'enseignement privé

L'Etat ne peut pas à lui seul satisfaire la demande d'enseignement.

Le parti encourage la multiplication des écoles privées au niveau du primaire, du secondaire et du supérieur. Toutefois, ces écoles devront respecter les programmes en vigueur dans les établissements publics et les règlements tracés par le ministère ayant l'enseignement dans ses attributions. Il encourage également la création des centres privés de formation professionnelle.

Pour favoriser la transparence dans le domaine de l'enseignement, le **PALIFE-AGAKIZA** opte pour la mise en place d'une commission nationale de l'enseignement (C.N.E.) chargée essentiellement de :

- suivi de conception et d'adaptation des programmes des cours à tous les niveaux de l'enseignement ;
- suivi de l'orientation des élèves et étudiants et l'attribution des bourses ;
- suivi de la répartition géographique des écoles secondaires, universités et instituts supérieurs (carte scolaire du secondaire et supérieur) ;
- nomination des directeurs des écoles et recteurs d'universités ou directeurs généraux des instituts supérieurs, des directeurs provinciaux d'enseignement.

Le parti soutient la décentralisation au secteur enseignement pour le rendre plus efficace.

3.2. La santé publique

Une bonne santé constitue un des facteurs du développement.

La santé est un des indicateurs du développement d'un pays. C'est pourquoi assurer une bonne santé à tous les Burundi sera l'une des préoccupations majeures du **PALIP-AGAKIZA**.

Pour atteindre cet objectif, le parti préconise de multiplier les infrastructures sanitaires à travers tout le pays en améliorant en même temps celles existantes. Ainsi, de nouveaux hôpitaux, centres de santé et des maternités dotés de pharmacies devront être construits dans les régions les moins servies afin d'assurer à la population des soins primaires tel que préconisé par l'O.M.S.

Ces infrastructures seront suffisamment équipées et entretenues de façon permanente pour les rendre plus efficaces. Une formation du personnel médical et paramédical à tous les niveaux est envisagée pour répondre aux besoins croissants dans ce domaine.

Dans le but de promouvoir la médecine traditionnelle conjointement avec la médecine moderne, la recherche devra être encouragée dans ce domaine pour le renforcement des centres de recherches biomédicales orientées vers la pharmacopée traditionnelle avec possibilité de fabrication des médicaments sur place. Aussi des pharmacies publiques et privées seront multipliées afin de couvrir les besoins de la population en matière sanitaire.

L'industrie pharmaceutique nationale dont la fabrication de médicaments à base de plantes et produits locaux sera promue.

En plus de la médecine curative, le parti préconise également la promotion de la médecine préventive par l'encadrement de la population en matière d'hygiène, de nutrition et de diététique afin de réduire l'incidence des maladies infantiles endémiques et/ou épidémiques qui menacent la population burundaise. Un accent particulier sera mis sur la sensibilisation de la population dans le cadre de la lutte contre le Sida. Des mesures visant la protection de la santé de la mère et de l'enfant devra être prises pour un meilleur avenir de la population burundaise, lesquelles mesures sera axées surtout sur le planning familial.

Le parti envisage également de renforcer la mutuelle de la fonction publique et de l'étendre aux autres secteurs d'emplois privés.

Il envisage aussi l'instauration d'un régime d'assurance maladie couvrant toute la population burundaise.

3.3. L'emploi et la sécurité sociale

Le monde entier traverse actuellement une crise économique sans précédent. Cette situation touche particulièrement les pays en voie de développement dont le Burundi, ce qui a pour conséquence immédiate l'accroissement du chômage.

Pour le parti, la sécurité individuelle et collective devra être assurée par la mise en place d'une démocratie pluraliste et le respect strict des droits de l'homme afin de permettre à tout le

monde d'entreprendre des initiatives individuelles ou collectives en toute liberté. Des politiques de répartition de revenus par l'emploi devront être mises en place afin que les basses couches de la population puissent profiter des investissements publics et privés. La mise en route de projets de haute intensité de main d'œuvre sera soutenue en vue de promouvoir l'emploi en milieu rural.

Pour développer le secteur d'emploi, le **PALIFE-AGAKIZA** entend :

- promouvoir une politique incitative de création des activités productrices de revenus tant en milieu urbain que rural ;
- promouvoir les associations d'artisanat, de production, les coopératives ;
- promouvoir le financement des micro-crédits ;
- développer le secteur des services (secteur tertiaire).

En ce qui concerne les recrutements, la compétence et la qualification devront être des critères fondamentaux que la fonction publique sera appelée à respecter dans le souci permanent de donner les mêmes chances à tout le monde dans l'accès à l'emploi, en veillant à placer l'homme qu'il faut à la place qu'il faut.

S'agissant des travailleurs régis par le code du travail, le système de sécurité sociale devra être revu en vue de l'étendre à d'autres catégories de travailleurs indépendants. Les retraités et leurs familles devront bénéficier d'une attention particulière en leur octroyant des indemnités et autres avantages sociaux significatifs.

Pour ce faire, l'Etat devra fixer un salaire minimum inter-professionnel de croissance (S.M.I.C.) adapté aux réalités socio-économiques du pays et en concertation avec les différents syndicats indépendants. Ainsi, le droit à la grève devra être consacré par la loi.

Enfin, le parti considère que toute personne physiquement apte et capable doit avoir du travail pour vivre et faire vivre sa famille. Dans ce cadre, une formation permanente des travailleurs s'impose afin de s'adapter à l'évolution technologique et améliorer le rendement des travailleurs du secteur tant public que privé.

3.4. L'habitat

Dans toute société humaine, le lieu d'habitation est intimement lié à l'homme surtout dans sa dimension matérielle et spirituelle. Chaque burundais devra se sentir à l'aise dans sa demeure et son environnement immédiat.

Dans le but d'améliorer l'habitat des Burundi, le parti propose d'abord de procéder à l'aménagement de tous les centres urbains, chefs-lieux de provinces et pôles de développement économique.

Un plan directeur de chaque centre devra être élaboré pour éviter toute occupation anarchique.

Par ailleurs la construction en hauteur devra être privilégiée afin d'éviter le gaspillage de l'espace compte tenu de la forte pression démographique que connaît le pays.

Au niveau du monde rural, le parti préconise une préoccupation rationnelle de l'espace adaptée à la politique de développement rural intégré. Dans ce cadre, il est envisagé le regroupement de la population en villages sur des terres non cultivables pour lui faciliter l'accès aux infrastructures socio-économiques de base (écoles, centres de santé, routes, eau, électricité) et libérer ainsi de l'espace cultivable et permettre les contacts faciles entre la

population et ses encadreurs de développement. Cela ne peut être que le résultat d'une politique de création d'infrastructures incitatives au regroupement.

Jusqu'à présent, le milieu rural burundais comprend un pourcentage très élevé de maisons couvertes de pailles. Et pour remédier à cette situation, le parti s'attellera à mener une campagne de sensibilisation et de mobilisation des Burundi afin de les amener à se doter d'habitations salubres. Parallèlement, l'Etat devra renforcer et multiplier les coopératives d'épargne et de crédits afin de permettre à la population rurale d'avoir accès aux prêts pour construction à des taux d'intérêts promotionnels. Une attention particulière sera attirée sur l'utilisation de matériaux notamment les tuiles et les briques. Quant aux fonctionnaires de l'Etat, des logements sous régime de location-vente devront être mis à leur disposition avec un régime locatif avantageux. L'habitat pour tous est le mobile du **PALIFE-AGAKIZA** en la matière.

3.5. L'assistance sociale

Le secteur de l'assistance sociale est d'une importance capitale particulièrement en ces moments au Burundi, non seulement du fait de la misère qui sévit dans les masses paysannes, mais aussi et surtout à cause des différentes tragédies meurtrières qui ont marqué ce pays depuis son accession à l'indépendance.

En effet, hormis les personnes âgées sans soutien familial, on y enregistre un nombre important d'orphelins, de veuves et de handicapés physiques et mentaux nécessitant un soutien moral et matériel de la part de la communauté nationale.

Il faut aussi souligner le cas de nombreux réfugiés qui ont été contraints de quitter leurs biens et leurs familles et qui vivent misérablement à l'extérieur de leur patrie. Ceux-ci doivent être réintégréés en tant que citoyens à part entière afin de participer à la construction de leur patrie.

Pour résoudre tous ces problèmes sociaux, le **PALIFE-AGAKIZA** propose la mise en place d'un Fonds de Solidarité Sociale devant mettre en place ou renforcer les institutions sociales adaptées telles que les orphelinats, les centres des handicapés, et autres services sociaux afin d'intervenir convenablement dans tous les cas sociaux qui surviennent au pays. Des centres de rééducation des enfants de la rue et autres jeunes marginaux devront être mis en place pour éviter la marginalisation progressive de cette jeunesse délaissée.

3.6. La famille

La famille en tant que noyau de base de la communauté burundaise a depuis longtemps subi des exactions de tout genre liées à la politique de discrimination sociale ayant abouti à des massacres et exils de citoyens, leur emprisonnement arbitraire et autres violations des droits de l'homme et du citoyen. La présence d'un nombre important de veuves, veufs, orphelins et réfugiés burundais montre combien la famille burundaise est désintégrée et le peu d'intérêts accordés à la famille par les différents régimes qui se sont succédés au pouvoir.

Le **PALIFE-AGAKIZA** préconise à cet effet l'arrêt définitif des massacres, exils et emprisonnements arbitraires des citoyens afin d'assurer la protection et la tranquillité de la famille. De même, la mise en place d'un code de la famille garantissant l'intégrité familiale et déterminant les droits et devoirs de chaque membre de la famille permettra de parvenir à une cohésion saine de la famille et partant de la communauté toute entière.

En outre, le parti se prononce contre le mariage polygamique facteur de l'explosion démographique et base des conflits familiaux interminables. Enfin, le parti considère que tous les enfants issus d'une même famille doivent obtenir l'héritage sur le patrimoine de leurs parents sans distinction de sexe contrairement à la pratique actuelle en défaveur des enfants de sexe féminin.

3.7. La promotion de la femme et la protection de l'enfant

Dans la société burundaise, la femme a été souvent considérée comme un citoyen de seconde zone par rapport à son mari. Pourtant, elle constitue le pilier de la famille et contribue grandement au développement économique de son foyer et partant de tout le pays.

Pour favoriser son épanouissement et son émancipation, le parti s'emploiera à élever le niveau d'instruction de la femme ou faciliter l'accès des filles à l'instruction, à promouvoir les associations féminines dans tous les secteurs de la vie socio-économique où la femme connaît un retard manifeste. Aussi, l'homme et la femme devront être placés sur le même pied d'égalité dans la vie publique s'ils sont de compétence égale. Mais la femme devra être plus responsabilisée que par le passé surtout dans la gestion de la chose publique et encouragée dans le monde des affaires. Cela amènera la femme burundaise à ne plus considérer les travaux ménagers comme l'essentiel de ses préoccupations quotidiennes.

La femme devra être représentée dans toutes les institutions ainsi que dans les fonctions de responsabilité du pays.

En ce qui concerne la protection de l'enfant, l'une des tâches principales en ce domaine consistera en la sensibilisation de la population pour assurer une parenté responsable afin d'inciter les parents à s'occuper pleinement de l'éducation de leurs enfants. Dans ce cadre, le planning familial et la protection sanitaire de la mère et de l'enfant constitueront l'une des priorités du **PALIFE-AGAKIZA**. C'est pourquoi l'Etat devra consacrer les droits reconnus à l'enfant par la communauté internationale afin de lui permettre un développement physique et mental harmonieux.

3.8. L'encadrement de la jeunesse

Comme dans les autres pays en développement, la jeunesse burundaise occupe plus de 60% de la population et constitue par essence l'avenir du pays. C'est dire que l'avenir du Burundi sera ce que le peuple burundais aura fait de sa jeunesse.

C'est pourquoi le parti s'emploiera à encadrer politiquement, intellectuellement et économiquement la jeunesse burundaise de façon à la rendre responsable des destinées de sa patrie et l'aimer davantage.

Pour ce faire, le regroupement des jeunes dans des associations politiques ou socio-économiques, des coopératives de production ou de services devra être soutenu et encouragé à travers tout le pays. Un accent particulier sera mis sur l'encadrement des jeunes désœuvrés (enfants de la rue) n'ayant pas pu avoir une formation suffisante pour accéder à l'emploi ou à la fonction publique. Dans ce cadre, le parti préconise la mise en place des centres de formation professionnelle destinés à apprendre à ces jeunes divers métiers pouvant leur permettre de se trouver des occupations rentables que l'Etat devra soutenir moralement et matériellement.

Le **PALIFE-AGAKIZA** considère aussi que l'encadrement culturel et physique de la jeunesse burundaise constitue une action non négligeable pour avoir une jeunesse capable de défendre sa patrie et de participer activement au processus de développement national. Les jeunes doivent être représentés dans les institutions du pays et spécialement au parlement.

3.9. La culture et les loisirs

La culture d'un peuple est comparable au miroir et l'image qu'on y observe devrait servir de référence.

A ce sujet, le **PALIFE-AGAKIZA** propose au peuple burundais de redynamiser et revaloriser la culture burundaise en insistant principalement sur les aspects suivants :

- création des écoles d'art et réhabiliter celles existantes ;
- encourager la recherche sur la culture nationale afin de l'adapter au temps moderne tout en veillant à la sauvegarde de l'identité du peuple burundais ;
- revalorisation des manifestations traditionnelles surtout vis à vis de la jeunesse burundaise qui risque d'être acculturée de par le milieu ambiant ;
- encourager et soutenir les échanges culturels entre les Burundi et les autres peuples surtout ceux qui partagent avec eux une même aire de civilisation. Dans cette optique, les burundais devront participer aussi fréquemment que possible dans des rencontres et manifestations culturelles régionales et internationales pour promouvoir notre culture ;
- renforcement du musée national en vue d'assurer une meilleure conservation du patrimoine culturel national.

La culture contribue également à l'équilibre psychique et spirituel des individus et des peuples à travers les croyances religieuses.

Pour ce faire, le parti veillera au respect des libertés religieuses mais la laïcité de l'Etat devra être assurée en toutes circonstances.

La culture d'un peuple se manifeste également à travers les loisirs. C'est pour cela que le parti envisage la diversification des jeux récréatifs et leur vulgarisation au niveau de chaque commune avec un équipement approprié géré par la commune elle-même. Des rencontres inter-communales et inter-provinciales permettront de redynamiser ce domaine longtemps limité aux centres urbains et de ressouder l'unité de la population. Des spectacles et autres manifestations à caractère récréatif devront être encouragés jusqu'au niveau des communes ou des secteurs.

IV. CONCLUSIONS

Le Burundi a besoin d'une paix durable pour se développer. Et cette paix n'est possible que si les droits de l'homme et ses libertés fondamentales sont rétablis, ce qui suppose une abolition définitive des pratiques d'exclusion sous toutes leurs formes.

Le **PALIFE-AGAKIZA** considère que pour parvenir à la réconciliation et à l'unité de toutes les composantes ethniques du Burundi, le peuple burundais doit absolument changer de mentalité et créer des conditions nouvelles pour l'exercice des droits et libertés dans l'égalité et la justice.

Il réaffirme sa conviction que toute formation politique déterminée à assumer les responsabilités dans la gestion de l'Etat doit s'imposer par la persuasion et la pertinence de son programme politique et non par la force des armes.

Il condamne le fait qu'une poignée d'ambitieux irresponsables civils ou militaires, quelle que soit leur origine ethnique ou régionale, leur appartenance confessionnelle ou politique, organise une répression aveugle ou un génocide sélectif contre une partie de la population pour prendre le pouvoir ou s'y maintenir à tout prix.

Pour asseoir la démocratie au Burundi, le **PALIFE-AGAKIZA** prône le multipartisme intégral, le rapatriement volontaire et concerté des réfugiés, la dépolitisation des forces armées et des services de sécurité recrutés dans les trois composantes ethniques, la séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire et la transparence dans la gestion des affaires de l'Etat. A cet effet, le parti préconise un système parlementaire bicaméral, (chambre des députés et chambres des représentants provinciaux appelés sénateurs) avec des pouvoirs étendus au parlement.

Le Président de la République étant élu au suffrage universel direct sera contrôlé dans ses fonctions conjointement par le parlement et la cour constitutionnelle partie intégrante de la cour suprême. Les autorités politico-administratives à tous les échelons (les chefs de colline, les conseillers, les administrateurs communaux et les gouverneurs des provinces) devront être élus également au suffrage universel direct. Le personnel de l'administration publique devra être recruté sur base des critères objectifs de compétence et promu sur base d'efficacité tout en corrigeant les déséquilibres ethniques, régionaux et de genre existants.

Le parti considère que la coopération régionale et internationale agissante et le soutien d'une politique de paix et de règlement pacifique des conflits doivent être la base de la politique extérieure du Burundi de demain. L'éradication de mensonges sur les réalités historiques et culturelles du Burundi et la consolidation des liens d'amitié des peuples seront la préoccupation de sa politique extérieure.

Pour s'acheminer vers le développement harmonieux du pays, le parti s'attellera à redynamiser les secteurs vitaux de l'économie nationale sur base de la libéralisation et d'un code d'investissement favorable. Une attention particulière sera portée au développement du secteur agricole pour atteindre l'autosuffisance alimentaire.

Le parti place au centre de ses préoccupations l'épanouissement de l'homme. C'est pour cette raison qu'un accent particulier a été mis sur l'instruction ouverte à toutes les composantes ethniques de la population, l'assistance sociale aux plus démunis, l'amélioration de l'habitat tant rural qu'urbain, la santé publique, l'emploi et la sécurité sociale. De même la promotion de la femme et la protection de l'enfant, l'encadrement adapté de la jeunesse burundaise, le soutien de la famille, la promotion et la revalorisation de la culture burundaise et ses loisirs pour l'épanouissement du peuple burundais figurent également parmi les préoccupations prioritaires du parti.

Le **PALIFE-AGAKIZA** soutient que le peuple soit toujours consulté avant de prendre les grandes décisions qui le concernent dans le strict respect de la constitution et des lois. C'est pour cela qu'il sollicite le soutien indéfectible du peuple burundais, des pays et des peuples amis pour l'aider à réaliser son noble objectif de construire un Burundi nouveau et démocratique où règneront la justice et la paix pour aboutir au développement intégral et harmonieux des Burundais.

Pour le PALIPE-AGAKIZA

Dr. KARATASI Etienne

Président